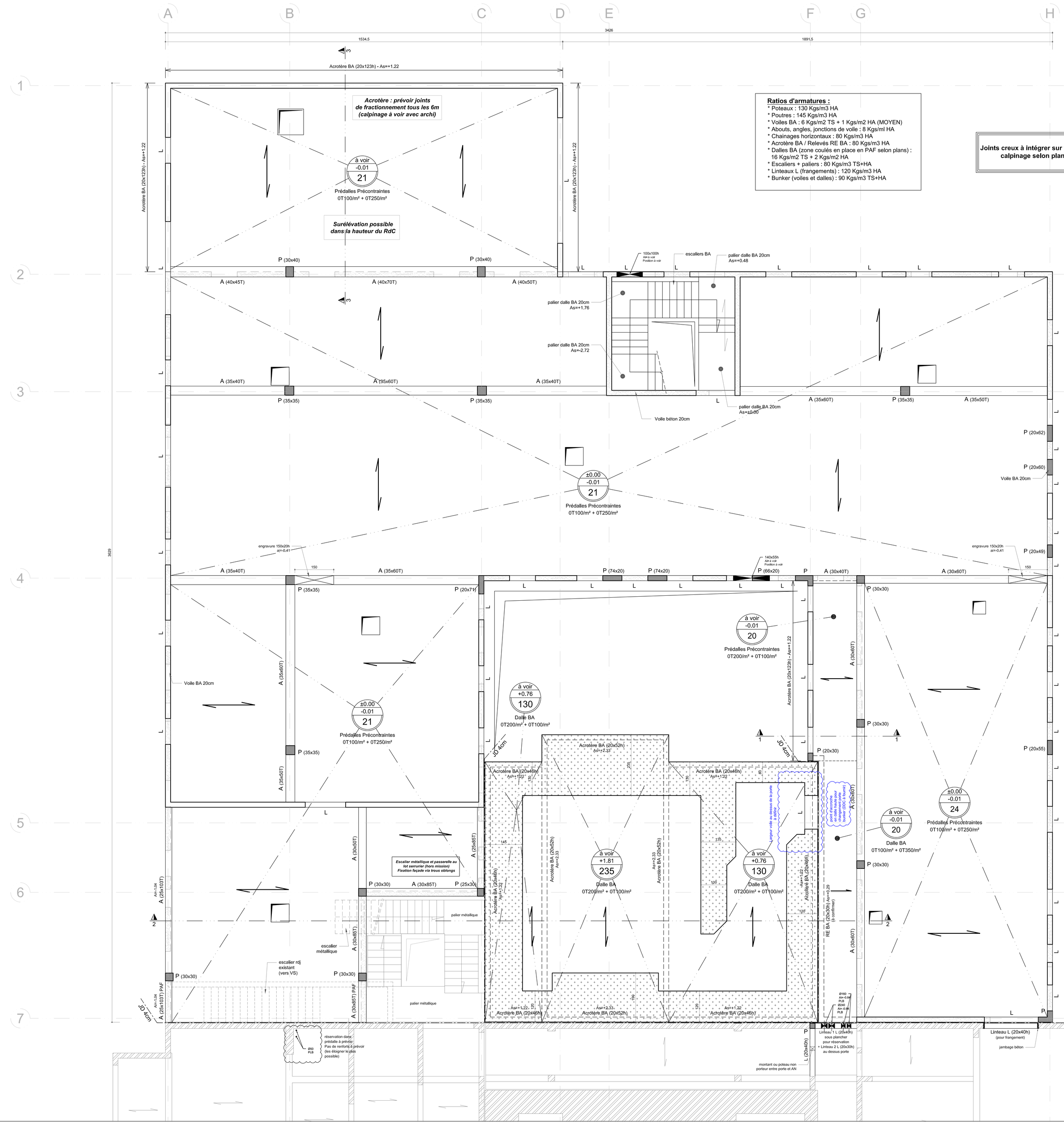

Ratios d'armatures :
* Poteaux : 130 Kgs/m3 HA
* Poutres : 145 Kgs/m3 HA
* Voiles BA : 6 Kgs/m2 TS + 1 Kgs/m2 HA (MOYEN)
* Abouts, angles, jonctions de voile : 8 Kgs/ml HA
* Chainages horizontaux : 80 Kgs/m3 HA
* Acrotère BA / Relevés RE BA : 80 Kgs/m3 HA
* Dalles BA (zone coulés en place en PAF selon plans) : 16 Kgs/m2 TS + 2 Kgs/m2 HA
* Escaliers + paliers : 80 Kgs/m3 TS+HA
* Linteaux L (frangements) : 120 Kgs/m3 HA
* Bunker (voiles et dalles) : 90 Kgs/m3 TS+HA

Joints creux à intégrer sur voiles en façades : calpinage selon plans architecte

LEGENDE

P : Poteaux
A : Poutres (T : As poutre = As dalle)
L : Linteaux
BN : Bandes noyées
RE : Relevés
PV : Poutres Voiles
TPV : Talons de poutres voiles
S : Semelles isolées
SF : Semelles filantes
M : Massifs béton
T : Têtes de pieux/micropieux
LG : Longrines
LR : Longrines de redressement
GB : Gros béton
MP : micropieu

Niveau fini (en m)
Niveau brut (en m)
Epaisseur dalle (en cm)
Sens de portée de dalle

Les hauteurs d'allèges, de seuils, et de portes sont données par rapport au niveau fini de la zone concernée.

Voile BA
Agglos creux
Agglos pleins
Bandes noyées (BN)
Poutres, linteaux
Poteaux
Impact étage supérieur
Raidisseur

Sismique

Zone sismique :	2
Catégorie d'importance :	IV
Classe de sol :	E
Application des EC8	OUI

Bâtiment DCL selon l'EC8, Coefficient de comportement = 1,5 ; Selon le § 5.2.1(2)P de l'EC8, les éléments en béton peuvent être conçus en appliquant uniquement les règles de l'Eurocode 2, NF EN 1992-1-1 pour la situation sismique de calcul et sans tenir compte des dispositions particulières données dans l'Article 5 de l'Eurocode 8, NF EN 1998 partie 1, sous réserve que les exigences établies en §.5.3 de l'Eurocode 8, NF EN 1998, soient respectées (acier d'armatures de classe B ou C, q ≤ 1,50).

Climatique

Vent : Région 3; rugosité de terrain IIIb
Neige : Région A1

Sol

Fondations sur pieux selon étude de sol

Autres notas :

Ensemble des cotations de niveau indiqué en NGF.
±0.00 = +8.24 NGF.
Ensemble des charges et surcharges à valider.
Ensemble des réservations pour revêtements de sol à valider.
Epaisseur des dalles à confirmer par étude d'un spécialiste (prédalier) - estimation donnée pour info.
Principe des AN en VS à valider - exutoire à valider.
Principe du VS (circulation et talutages à valider).
Stabilité au feu R60 pour l'ensemble de la structure.

Béton à employer par zone :

- Extension (hors bunker) :
  - Fondations (casques) - Longrines - Voiles enterrés : béton XS3 C35/45
  - Voiles et poteaux de façade : béton XS1 C30/37
  - Eléments intérieurs non exposés : béton XC1 C25/30
- Bunker :
  - Dalle basse : béton XS3 C35/45
  - Voiles périphériques : béton XS1 C30/37 (à valider)
  - Dalle haute : béton XS1 C30/37

Normes:

Eurocodes et ses annexes nationales.
DTU en vigueur.

MATERIAUX

Aciers:
Aciers HA B500B (classe de ductilité B et Fyk= 500Mpa)
Prévoir des bouchons de sécurité pour tous les aciers en attente

Béton :
Suivant la norme NF EN 206-1, des résistances minimales sont à obtenir selon les classes d'expositions retenues. Si aucune précision n'est donnée sur le plan de ferraillage de l'élément, veuillez suivre le récapitulatif suivant :

Exposition	Résistance	Type d'ouvrage	Enrobage (Cnom)
X0	C16/20	Béton non armé de propreté et gros béton	
XC1	C25/30	Béton armé pour structures intérieures ou le taux d'humidité de l'air est faible	25mm
XC2	C25/30	Béton armé contre terre (non exposé) et fondations	35mm
XC4	C25/30	Béton armé pour structures extérieures exposé à la pluie.	40mm
XF1	C25/30	Béton armé pour structures extérieures (zone de gel faible ou modéré.	40mm
XS1	C30/37	Béton armé exposé à l'air véhiculant du sel marin (<1km de la côte)	45mm

Avant exécution sur chantier, Ce plan doit être impérativement vérifié par la société ayant la mission visa.
Ce plan, propriété exclusive de O.T.I., ne peut être ni copié ni diffusé sans son autorisation écrite.

IND	Rectifié le	Modifications	Projeteur	Resp. Dossier	Contrôle
A	14/05/2025	Mise à jour	TE	TE	TE
-	11/12/2024	Première diffusion	TE	TE	TE

INSTITUT DE CANCEROLOGIE BRETAGNE SUD
ICBS - LORIENT

MAÎTRE D'OUVRAGE
GHBS
5 avenue Choiseul
56322 LORIENT
Groupe Hospitalier Bretagne Sud

MAÎTRE D'OEUVRE
AIA ARCHITECTES
13 boulevard Jean Monnet
56260 LARMOR PLAGE
AIA ARCHITECTES

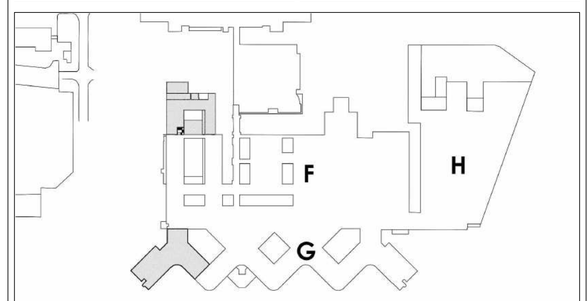

EMETTEUR	PHASE	DATE	ECHELLE
AIA Ingenierie	DCE	AVR 2025	1:50
INTITULE DU PLAN	CODE EMETTEUR	N° du plan	INDICE
Extension - PH RdJ	STR	510	A

BUREAU DE CONTROLE	SOCOTEC	
S.P.S.		
ASSISTANT MOA		
MANDATAIRE	AIA ARCHITECTES	13 boulevard Jean Monnet 56260 LARMOR PLAGE - 02 97 64 03 40
ARCHITECTE	AIA ARCHITECTES	13 boulevard Jean Monnet 56260 LARMOR PLAGE - 02 97 64 03 40
INGENIERIE	AIA INGENIERIE	7 boulevard de Chantenay 44100 NANTES - 02 40 38 13 13
ENVIRONNEMENT		
ECONOMISTE	AIA INGENIERIE	13 boulevard Jean Monnet 56260 LARMOR PLAGE - 02 97 64 03 40
PAYSAGES		
COORDINATEUR SSI	NAMMS	6 allée du Mortier 44420 LA MONTAGNE - 02 85 52 36 44
ACOUSTICIEN	VENATHEC	5 rue Jacques Bref 44800 SAINT HERBLAIN - 03 83 56 02 25
BET CUISINE		
OPC	AIA MANAGEMENT	6 rue d'Quessant Pentagone 2 35760 SAINT-GREGOIRE - 02 99 68 97 17

numéro affaire	affaire	émet.	phase	bât.	thème	niv.	zone	N° du plan	dessiné par	vérifié par
0980c24	GHBS		DCE			DCE		510	TE	TE